

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 juin s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le mercredi 22 juin, sous la présidence de Madame Valérie ROMILLY, Maire.

Membres présents : M.ERNST, Mme DA-COSTA COLCHEN, M.PARACHINI,  
Mme DUBOIS, M.MICHALIK, Mme BRUNI, M.HONIG,  
Mme TRAPP, M.SERIS, M.SLADEK, M.LEONARD, M.ARLEN,  
Mme TAVARES, Mme GORSZCZYK, M.VECCHI, Mme SOREAU,  
M.WALKIEWICZ, Mme SANTORO, Mme CONICELLA,  
Mme MURA, M.FORFERT, M.LAMM, Mme RUSSO, Mme HEITZ.

Excusés : Mme KNOB, M.STORCK ; Mme MOUROT ; M.KASPRZAK

Absente non-excuses : Mme HEITZ

Ont donné procuration : Mme KNOB à Mme ROMILLY  
M.STORCK à M.PARACHINI  
Mme MOUROT à M.ERNST  
M.KASPRZAK à Mme RUSSO

Responsable des Services Municipaux (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales) : M. SERIER, Directeur Général des Services.

\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35.

\*\_\*\_\*\_\*

### Ordre du jour :

0. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire dans les commissions municipales
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022

#### Administration générale – Affaires domaniales

3. SPL Destination Amnéville – Modification du capital social en numéraire.

#### Finances

4. Energies et Services. Résultats de clôture 2021 et affectation du résultat.

#### Personnel Municipal

5. Modification de l'organigramme

Animation du territoire

6. Concours jardinier en herbe

Affaires scolaires

7. Attribution de subventions
8. Etudes supérieures – bourse exceptionnelle pour voyages à l'étranger

Affaires culturelles et sportives

9. Attribution de subventions

Travaux - Urbanisme

10. Mise en conformité des moyens de prévention et de lutte contre les risques d'incendie et de l'accessibilité du foyer de la cité – Lot n°3 Avenant n°1

**Informations décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au profit du Maire :**

DM 01/2022 : Cession d'un véhicule

**0. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**RAPPORT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de Thibaut FISCHER de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Il s'agit de Mme Yannick HEITZ qui est donc installée ce jour.

Il convient à présent de remplacer M. FISCHER dans les commissions où il siégeait. A savoir :

- Commission des Sports
- Commission Animation Jeunesse – Prévention spécialisée

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les commissions suivantes :

- Commission des Sports
- Commission Animation Jeunesse – Prévention spécialisée

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### **1.APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 février 2022 qui a été transmis à tous les conseillers.

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### **2.APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2022**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2022 qui a été transmis à tous les conseillers.

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### **3.SPL AMNEVILLE – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMERAIRE**

#### **RAPPORT**

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 4 avril 2022, le Conseil d'administration de la SPL Destination Amnéville a arrêté le projet d'une nouvelle augmentation de capital social en numéraire, le projet de modification des statuts portant sur le capital social ainsi que le projet de modification de la composition du Conseil d'administration qui résulterait de cette opération.

Cette augmentation doit permettre de renforcer les capitaux propres de la société avec pour objectif d'assurer le financement des investissements prévus aux conventions passées avec les Collectivités actionnaires pour la réalisation des concessions de travaux et services des différents équipements en minimisant le recours à un financement bancaire.

#### **Projet d'augmentation de capital en numéraire**

Il est rappelé que le capital social de la SPL Destination Amnéville est fixé actuellement à 5 000 000 euros divisé en 50 000 actions de 100 € de valeur nominale chacune, souscrites en numéraire.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de la SPL d'engager une augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de de 9 000 000 € ce qui porterait le montant du capital de la société de 5 000.000 € à 14.000.000 € au maximum.

Cette augmentation de capital interviendrait par émission de 90 000 actions nouvelles au plus de 100 € de valeur nominale chacune émises au pair, à libérer du quart au minimum lors de la souscription. Le prix d'émission est justifié par le maintien du droit préférentiel de souscription et le montant des capitaux propres.

Les Collectivités actionnaires auraient proportionnellement à leur participation en capital, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises dans le cadre de cette augmentation de capital à raison de 9 actions nouvelles pour 5 actions anciennes.

Les Actionnaires seront libres de faire valoir ou non ce droit préférentiel de souscription.

Il n'est pas prévu que notre Commune participe à cette augmentation de capital.

A ce stade les intentions de souscriptions des collectivités actionnaires sont les suivantes :

Actionnaires	Capital détenu	Part en %	Capital souscrit dans le cadre de l'augmentation	Total estimé après augmentation	%
Département de la Moselle	1 800 000	36%	3 700 000	5 500 000	39.3
Commune d'Amnéville	2 200 000	44%	1 800 000	4 000 000	28.6
Région Grand Est	35 000	0.7%	2 000 000	2 035 000	14.5
CC Pays Orne Moselle	430 000	8.6%	750 000	1 180 000	8.4
CC Rives de Moselle	430 000	8.6%	750 000	1 180 000	8.4
Commune de Rombas	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
Commune de Marange-Silvange	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
Commune d'Hagondange	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>5 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>9 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>100</b>

**Projet de modification de la répartition des sièges d'Administrateurs consécutive à l'augmentation de capital en numéraire**

Il résulterait de la réalisation de cette augmentation de capital une nouvelle répartition du capital laquelle aura des conséquences sur la répartition des sièges d'Administrateurs de la SPL qui serait modifiée pour tenir compte des niveaux de participation des Collectivités actionnaires au capital.

A titre prévisionnel, il est présenté le projet d'évolution de la répartition des sièges d'Administrateurs

Actionnaires	Situation actuelle	Situation après augmentation de capital
Département de la Moselle	5	7
Commune d'Amnéville	7	3
Région Grand Est	1	3
CC Pays Orne Moselle	1	1
CC Rives de Moselle	1	1
Commune de Rombas	1	1
Commune de Marange-Silvange	1	1
Commune d'Hagondange	1	1
<b>TOTAL CAPITAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

La nouvelle répartition des sièges ne prendrait effet qu'à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en numéraire.

Le projet de modification de la répartition des sièges d'administrateurs n'aura pas de conséquence sur le siège d'administrateur détenu par notre Commune au Conseil d'administration de la SPL.

A l'occasion de cette augmentation de capital, il sera présenté à l'Assemblée générale, pour se conformer à la loi, un projet d'augmentation de capital à réserver aux salariés de la SPL que le Conseil d'administration de la Société propose de rejeter car non adapté au statut de la SPL détenue exclusivement par des collectivités locales.

### **Projet de modification statutaire de la SPL Destination Amnéville**

Dans le cadre du projet de l'augmentation de capital social de la SPL, le Conseil d'administration de la SPL a arrêté les termes du projet de modification statutaire de la société à proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires lequel sera annexé à la délibération de notre Conseil municipal.

Seront concernés par des modifications les articles suivants :

- **Article 3 - Dénomination sociale :**

Proposition de modification de la dénomination sociale : « Destination Amnéville Moselle »

- **Article 7 - Capital social :**

Modification du capital social dans la perspective de la réalisation de l'augmentation de capital : quatorze millions euros (14.000.000 €) au maximum.

*(Mention, le cas échéant, actualisée par le Conseil d'administration de la SPL en fonction du montant de l'augmentation de capital qui sera effectivement réalisé. Cette modification sera conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital et prendra effet à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital social par le Conseil d'administration).*

### **Projet d'avenant au pacte d'actionnaires du 8 juin 2021**

Dans la perspective de la nouvelle répartition des sièges d'administrateurs qui résulterait de la réalisation de l'augmentation de capital, un avenant au pacte d'actionnaire signé le 8 juin 2021 entre les collectivités actionnaires sera mis en place pour s'accorder sur les principes de gouvernance relatifs à la présidence de la société, modifiant ainsi l'article 2 comme suit :

*« La nouvelle augmentation de capital entraînant la modification de la majorité au sein du Conseil d'administration, les Parties s'engagent, à la condition de la mise en œuvre effective du financement des investissements décrit en annexe au présent avenant, à ce que leurs représentants au Conseil d'administration de la SPL Destination Amnéville votent en faveur de la nomination du Département de la Moselle aux fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société ».*

et l'article 3 comme suit :

*« Les Parties s'engagent à consentir un droit de véto particulier à la commune d'Amnéville portant sur la conclusion, la modification ou la résiliation de toute convention de prestations intégrées soumise à l'approbation du Conseil d'administration de la Société relative à un équipement propriété de la commune ou situé sur le banc de la commune d'Amnéville. Tout projet de conclusion, modification ou résiliation de convention de prestations intégrées soumis au véto de la commune d'Amnéville devra être reconsidéré afin d'être à nouveau présenté au Conseil d'Administration ».*

De plus, l'alinéa suivant viendra compléter l'article 3 du pacte d'actionnaires :

*« Les parties conviennent que trois des nouveaux membres de la commission d'appel d'offre seront désignés parmi les représentants de la commune d'Amnéville au Conseil d'Administration »*

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'accord du Représentant de notre Commune à l'Assemblée Générale de la SPL Destination Amnéville sur les modifications statutaires portant sur le capital social et les structures des organes dirigeants de la société ne peut intervenir sans une délibération préalable de votre Assemblée délibérante approuvant le projet de modification.

Après l'exposé qui précède, sur la base du projet des modifications portant sur le capital social et la composition du Conseil d'administration de la SPL Destination Amnéville arrêté par le Conseil d'administration de la société par délibérations en date du 04 avril 2022, il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SPL Destination Amnéville pour un montant maximum de 9 000 000 € par émission de 90 000 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune émises au pair ce qui porterait le montant du capital de 5 000.000 € à 14.000.000 € au maximum et la future répartition de ses sièges d'Administrateurs ;
- d'approuver, en conséquence, le projet de modifications statutaires de la SPL Destination Amnéville qui sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société portant sur son capital social, la dénomination sociale ainsi que la modification de la composition du Conseil d'administration tel qu'il sera annexé à la présente délibération ;  
La modification de capital social sera conditionnée à la réalisation de l'augmentation de capital social susmentionnée et prendra effet à la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital social par le Conseil d'administration de la SPL ;
- de donner tous pouvoirs à votre Représentant à l'Assemblée Générale de la SPL Destination Amnéville pour porter un vote favorable aux résolutions portant sur l'augmentation de capital, l'adoption du projet de statuts modifiés de la société et à la future répartition de ses sièges d'Administrateurs à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.
- d'approuver, dans le contexte de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville, le projet d'avenant au pacte d'actionnaires à intervenir entre les collectivités actionnaires de la Société.

## **MOTION**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

*VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L.1524-5,*

*VU le projet des statuts modifiés de la SPL Destination Amnéville et le projet de modification de la répartition des sièges d'administrateurs arrêté par le Conseil d'administration de la société par délibérations en date du 04 avril 2022 annexé à la présente délibération,*



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver pour un montant maximum de 9 000 000 € par émission de 90 000 actions nouvelles de 100 € de valeur nominale chacune émises au pair ce qui porterait le montant du capital de 5 000.000 € à 14.000.000 € au maximum et la future répartition de ses sièges d'Administrateurs qui en résulterait.

DECIDE d'approuver en conséquence, le projet des modifications statutaires de SPL Destination Amnéville qui sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société portant sur son capital social, la dénomination sociale ainsi que la modification de la composition du Conseil d'administration tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

DECIDE de donner tous pouvoirs à notre Représentant à l'Assemblée Générale de la SPL Destination Amnéville pour porter un vote favorable aux résolutions portant sur l'augmentation de capital, l'adoption du projet de statuts modifiés de la société et à la future répartition de ses sièges d'Administrateurs à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.

DECIDE d'approuver dans le contexte de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville, le projet d'avenant au pacte d'actionnaires à intervenir entre les collectivités actionnaires de la Société.

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

#### **4. ENERGIES ET SERVICES. RESULTATS DE CLOTURE 2021 ET AFFECTATION**

##### **RAPPORT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2021 du budget « Electricité » de la Régie présente un résultat de clôture de 2 073 063,50 € et celui de la « Télédistribution » un résultat de 795 829,26 €.

##### Electricité :

- en report à nouveau la somme de	2 073 063,50 €
- affectation en réserve d'investissement pour	863 816,99 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

##### Télédistribution :

- en report à nouveau la somme de	795 829,26 €
- affectation en réserve d'investissement pour	465 663,08 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

AUTORISE le Conseil d'Administration à affecter les résultats 2021 comme suit, de manière à pouvoir couvrir les besoins en fonds de roulement et investissements importants en électricité (distribution et transport, fourniture, production, services chez l'abonné) et pour la télédistribution, les besoins liés aux investissements importants sur le réseau (internet très haut débit, options télé, développement de nouvelles sources de profit) :

### Electricité :

- en report à nouveau la somme de	2 073 063,50 €
- affectation en réserve d'investissement pour	863 816,99 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

### Télédistribution :

- en report à nouveau la somme de	795 829,26 €
- affectation en réserve d'investissement pour	465 663,08 €
- reversement à la collectivité locale de rattachement	0,00 €

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

## **5. MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU PERSONNEL MUNICIPAL**

### RAPPORT

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 juin 2022, Mme le Maire propose de modifier l'organigramme comme suit :

1. La création de trois postes d'adjoint administratif (catégorie C de la filière administrative) à temps complet à compter du 1er juillet 2022

2. La transformation d'un poste de rédacteur principal 2e classe (catégorie B de la filière administrative) à temps complet en un poste d'attaché (catégorie A de la filière administrative) à temps complet à compter du 1er juillet 2022
3. La suppression d'un poste d'ingénieur principal (catégorie A de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juillet 2022
4. La création de quatre postes d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juillet 2022
5. La transformation de deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C de la filière technique) à temps complet en deux postes d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juillet 2022
6. La transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2e classe (catégorie C de la filière technique) à temps complet en un poste d'adjoint technique (catégorie C de la filière technique) à temps complet à compter du 1er juillet 2022
7. La création de deux postes d'adjoint d'animation (catégorie C de la filière animation) à temps non complet à raison de 29h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
8. La transformation d'un poste d'ASEM principal 1ère classe (catégorie C de la filière sociale) à temps non complet à raison de 22h par semaine en un poste d'ASEM principal 2ème classe (catégorie C de la filière sociale) à temps non complet à raison de 29h par semaine à compter du 1er septembre 2022
9. La création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (catégorie B de la filière culturelle) à temps complet (20h par semaine) à compter du 1er septembre 2022

## **MOTION**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Technique en date du 21 juin 2022,

DECIDE la création et la transformation en postes présentés ci-dessus.

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

## **6.CONCOURS DES JARDINIERS EN HERBE**

## RAPPORT

Mme le Maire propose l'assemblée que l'opération « Les Jardiniers en Herbe » à destination des enfants, initiée en 2012, soit reconduite pour l'année 2022.

Il convient d'autre part, de définir le montant des récompenses allouées à cette manifestation.

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

DECIDE d'organiser le concours des Jardiniers en Herbe pour l'année 2022

Et DECIDE d'accorder les récompenses suivantes :

- 1 <sup>er</sup> prix	:	50,00 €
- 2 <sup>ème</sup> prix	:	40,00 €
- 3 <sup>ème</sup> prix	:	30,00 €
- 4 <sup>ème</sup> prix	:	20,00 €
- 5 <sup>ème</sup> prix	:	15,00 €

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

## 7.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

### RAPPORT

Madame le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

#### . à imputer au compte 314 6574 SC CAR

Centre Socio Culturel Louis Aragon (C.S.C.) à Hagondange  
. subvention de fonctionnement 2022 – solde 20 000,00 €

#### . à imputer au compte 25 6574 SC

Association des Parents d'Elèves – FCPE - Hagondange  
. subvention de fonctionnement 315,00 €  
. participation Carnaval 2022 153,00 €

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

### **. à imputer au compte 314 6574 SC CAR**

Centre Socio Culturel Louis Aragon (C.S.C.) à Hagondange  
. subvention de fonctionnement 2022 – solde 20 000,00 €

### **. à imputer au compte 25 6574 SC**

Association des Parents d'Elèves – FCPE - Hagondange  
. subvention de fonctionnement 315,00 €  
. participation Carnaval 2022 153,00 €

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	4 MM. PARACHINI ; SERIS ; STORCK et VECCHI.
Suffrages exprimés	:	24
Pour	:	24
Contre	:	0

## **8.ETUDES SUPERIEURES – BOURSE EXCEPTIONNELLE POUR VOYAGES A L'ETRANGER**

### **RAPPORT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission scolaire a reçu Madame AMODEO Emma domiciliée 2, Chemin du Ninguert à Hagondange, actuellement en formation à l'Université de Lorraine a été retenue pour partir du 29 août 2022 au 15 janvier 2023 à l'Université de Suède dans le cadre d'une mobilité ERASMUS.

Après avoir entendu l'intéressée, jugé de sa motivation et examiné le budget prévisionnel, il est proposé de verser une bourse exceptionnelle d'un montant de 500 € à cette hagondangeoise afin de lui permettre d'effectuer une mobilité internationale.

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la bourse exceptionnelle suivante :

500,00 € à Madame AMODEO Emma domiciliée 2, Chemin du Ninguert à Hagondange

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

## 9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

### RAPPORT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes inscrites au budget 2022.

### MOTION

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

- **à imputer au compte 025 6574 CU**

Association Classe 43 à Hagondange . subvention de fonctionnement 2022	350,00 €
Amicale des Médaillés Militaires à Hagondange . subvention de fonctionnement 2022	435,00 €
F.N.D.I.R.P. . subvention de fonctionnement 2022	155,00 €
Association Inter-Paroissiale de Hagondange . subvention de fonctionnement 2022	150,00 €

Association F. comme Femmes  
. subvention de fonctionnement 2022 355,00 €

Amicale des pêcheurs Hagondangeois  
. subvention de fonctionnement 2022 155,00 €  
. subvention entretien de l'Etang 200,00 €  
. subvention concours jeunes juillet 2022 350,00 €  
. subvention Enduro Carpe 2022 100,00 €

Association Orne Valley Cars  
. subvention de fonctionnement 2022 3 000,00 €

• **à imputer au compte 025 678 CU**

Association Orne Valley Cars  
Marché du terroir -Subvention exceptionnelle 100,00€

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	1 M.VECCHI
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

**10.MISE EN CONFORMITE DES MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE L'ACCESSIBILITE DU FOYER DE LA CITE – LOT N°3 AVENANT N°1**

**RAPPORT**

**Lot n° 3 : CFA - CFO**

Le marché initial signé avec l'Entreprise PRO DETEC le 28 septembre 2021 s'élève à un montant de 29 533.00 € H.T. soit 35 439.60 € T.T.C.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux des modifications s'avèrent nécessaires.

**Travaux en plus :**

- Fourniture pose câblage et raccordement complémentaire d'un point d'éclairage local SSI
- Fourniture pose câblage et raccordement de deux pavés LED en sous-sol
- Fourniture pose câblage et raccordement d'un BAES R+1 local annexe salle de danse
- Fourniture pose câblage et raccordement d'un TRE locaux annexe salle de danse

Le total de ces modifications s'élève à 2 481.71 € H.T. soit 2 978.05 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 32 014.71 € H.T. soit 38 417.65 € T.T.C. (8.4% d'augmentation)

## MOTION

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

-Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

Présents	:	24
Votants	:	28
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	28
Pour	:	28
Contre	:	0

### POINTS DIVERS :

- Déménagement des services administratifs de l'Hôtel de Ville : Présentation de la répartition des services dans les différents lieux retenus.
- Annonce des festivités de la fête Nationale qui auront lieu le 13 juillet en fin de journée et le 14 juillet pour le pique-nique républicain.
- Installation des bornes de recharges électriques sur la place Jean Burger
- Travaux divers en cours : Dans le contexte de crise et la pénurie de matières premières, certains lots de marchés de travaux restent non-attribués. Ce qui retarde certains projets comme la rénovation de l'école Verlaine.
- Centre aquatique Acquarives : Echange sur les incidents qui ont eu lieu les 18 et 19 juin.
- Festivités de la Saint Jean : Echange sur le déroulé de la manifestation.

**La séance est levée à 19H34.**

Hagondange, le 24 juin 2022  
Valérie ROMILLY

**Maire de la Ville,**  
Conseillère Départementale de la Moselle.